



COMMUNE DE BAVINCHOVE

Rue de l'Eglise

59670 BAVINCHOVE

Tél 03.28.42.40.46.

mail : mairie.bavinchove@orange.fr

ARRÊTE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de BAVINCHOVE,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par la société SPIE CityNetworks, 650 rue des Reptins ZI de Ruitz 62620 RUITZ afin d'effectuer des travaux de terrassement pour création de massifs pour borne IRVE,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRETONS

- Article 1 : La circulation sera restreinte avec mise en place d'un alternant par feux tricolores, la vitesse limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit rue de la gare et contour de la gare du 13 juin au 16 aout 2022.
- Article 2 : L'entreprise chargée des travaux apposera la signalisation nécessaire pour permettre l'application des présentes dispositions et notamment la déviation.
- Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CASSEL
 - Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de CASSEL
 - Mme Jocelyne DELEURE, représentant la société SPIE

Fait à BAVINCHOVE,

Le 1^{ER} JUIN 2022

Le maire,

Serge LACONTE

